

---

**À DIFFUSER IMMÉDIATEMENT**

**Le 31 mars 2008**

**Les collèges communautaires et le secteur de la construction unissent leurs efforts pour lutter contre les pénuries de travailleurs**

**OTTAWA** – Le Programme d’information sur le marché du travail du Conseil sectoriel de la construction a conclu, l’an dernier, qu’il faudra remplacer 152 000 travailleurs spécialisés qui prendront leur retraite d’ici dix ans.

« Cela crée d’immenses besoins en formation », explique George Gritziotis, directeur général du Conseil sectoriel de la construction (CSC). Il ajoute que « l’avenir de l’industrie et celui de notre économie, en fait, dépendent de la formation dans les métiers ».

C’est l’une des raisons pour lesquelles le CSC a conclu une entente de partenariat avec l’Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Les deux organismes uniront leurs efforts pour offrir à la prochaine génération de travailleurs spécialisés la formation dont elle a besoin.

« Il s’agit là d’un jumelage parfait », souligne le président de l’ACCC, James Knight. « Le CSC connaît bien les besoins en formation et sait même à quel moment et à quel endroit celle-ci devra être offerte. De son côté, l’ACCC est en mesure de l’offrir cette formation. Nous piloterons ensemble le volet marketing. »

Comme l’explique M. Knight, « l’ACCC ne ménage aucun effort pour que les collèges et les instituts soient plus sensibles aux besoins des travailleurs spécialisés. L’entente conclue avec le Conseil sectoriel de la construction représente un pas dans la bonne direction. Le secteur de la construction a connu beaucoup de succès au Canada, mais il est gêné présentement par une grave pénurie de travailleurs spécialisés. Les collèges et les instituts doivent trouver une façon de répondre à ces besoins. »

Le CSC étudie également la possibilité d’offrir une formation en ligne avec l’ACCC et ses collèges membres. Le centre d’apprentissage en ligne du CSC offre déjà quatre cours et prévoit en développer neuf autres. « Nous espérons offrir des cours qui complètent ceux déjà offerts par les collèges et qui répondent aux nouveaux besoins de l’industrie, comme la surveillance », affirme M. Gritziotis.

Le CSC est le résultat d'un partenariat entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Le mandat de l'organisme consiste à répondre aux besoins de l'industrie de la construction en matière de ressources humaines. L'ACCC est le porte-parole national et international des collèges et instituts du Canada. L'association aide ses établissements membres à répondre aux besoins du Canada en matière d'éducation et de formation.

Ce projet est financé par l'entremise du Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada.

**RENSEIGNEMENTS :**

Rosemary Sparks  
Directrice principale de la planification et du développement  
**Conseil sectoriel de la construction**  
613-569-5552  
[www.csc-ca.org](http://www.csc-ca.org)

Lorna Malcolmson  
Gérante  
Communications et services de l'information  
**Association des collèges communautaires du Canada**  
613-746-2222 ext. 3123  
[www.accc.ca](http://www.accc.ca)